

# NOTE BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

## COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PRIMITIF 2025



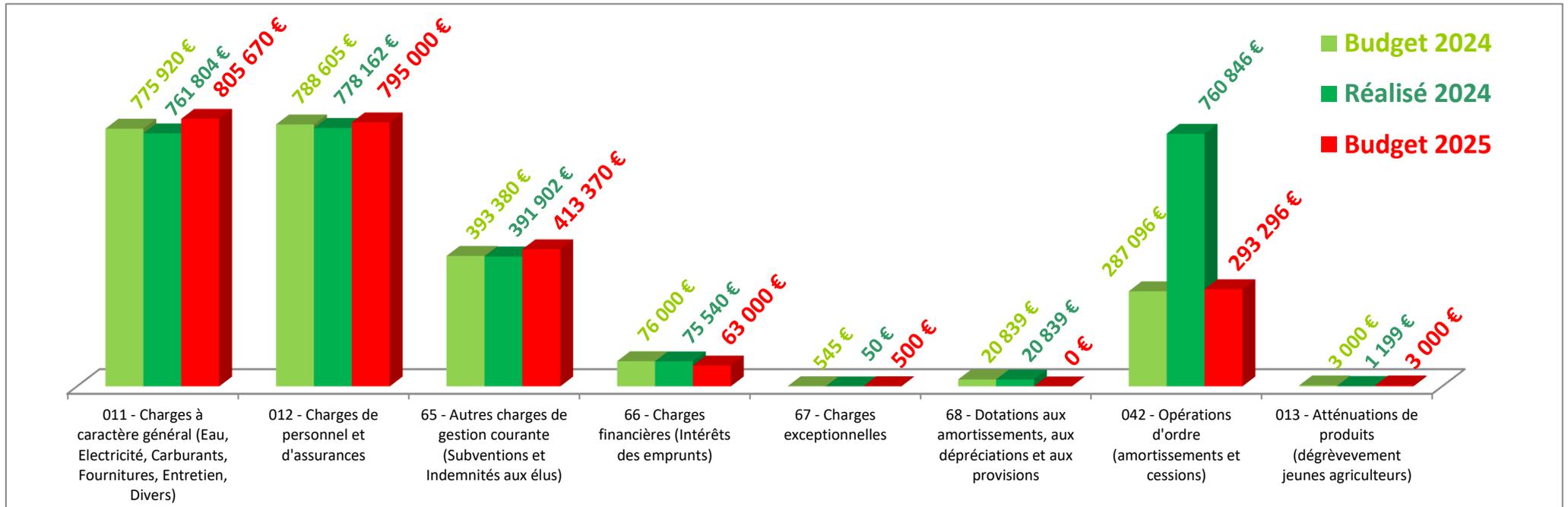
**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au Compte Financier Unique (CFU)<sup>\*\*\*</sup>. Cette note présente donc les principales informations et évolutions concernant les CFU 2024 et les budgets primitifs 2025 de la commune (budget général et budgets annexes).

*\*\*\* Le compte financier unique est un document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public. Il favorise la transparence et la lisibilité de l'information financière en regroupant les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales au sein d'un même document et simplifie les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, de façon 100% dématérialisée.*

# I. Ressources et charges du budget général

- La section de fonctionnement
  - Les dépenses de fonctionnement



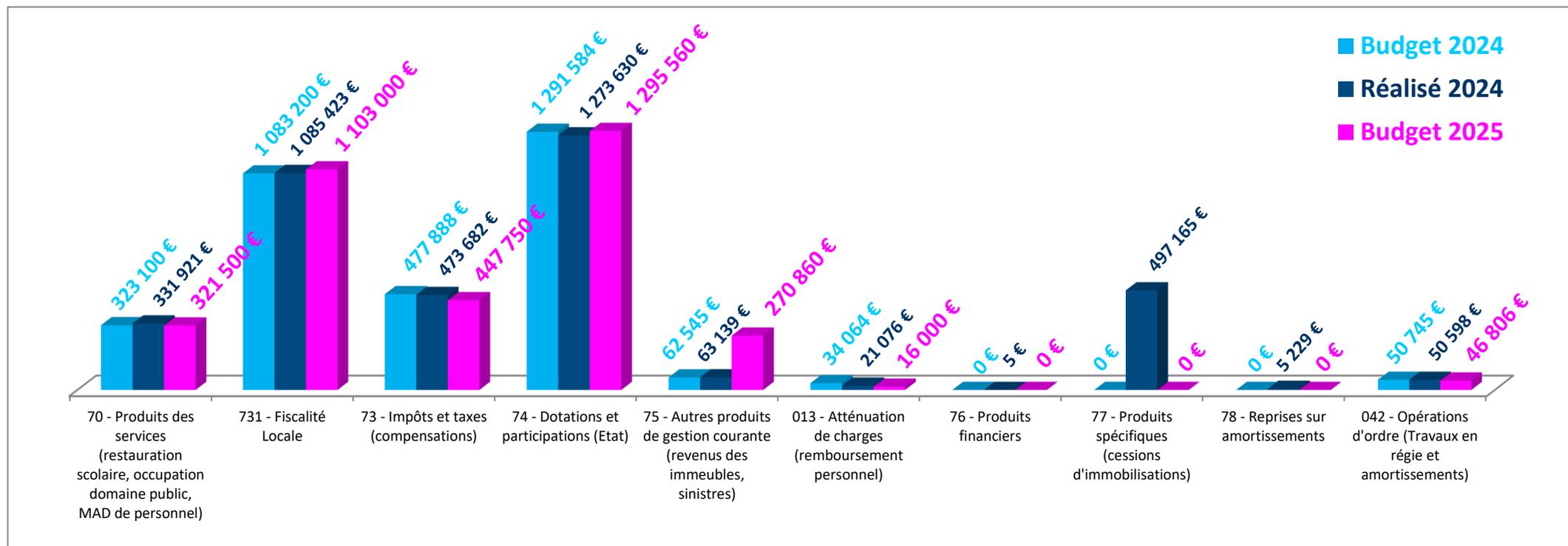
Les **charges à caractère général progressent de 5,5% en 2025** par rapport 2024, notamment du fait de :

- la hausse des dépenses concernant **la restauration scolaire** ;
- la hausse des dépenses **d'assurances** (nouveau contrat sur une année entière) ;
- des **travaux d'entretien exceptionnels** pour le nettoyage des ateliers techniques suite au sinistre et pour de l'élagage/abattage d'arbres ;
- des **manifestations exceptionnelles** ;
- de nouvelles dépenses dans le cadre **d'animations** (ex : spectacle Whisky Coma dans le cadre de la prévention alcool et jeunes).

Concernant **les charges de personnel**, la prévision prend en compte **une progression en 2025 de 2%** par rapport aux dépenses réalisées en 2024. Cette progression intègre l'augmentation du taux de cotisations CNRACL et qui se poursuivra jusqu'en 2028 (+3 pts/an), le remplacement d'un agent en disponibilité pour raison de santé, une prévision pour d'éventuels besoins en renfort saisonnier pour les services et la modification de la participation employeur pour la prévoyance des agents.

Les **autres charges de gestion courante** (participations, subventions et indemnités versées aux élus) sont en **hausse de 5,5%** avec notamment l'augmentation de la subvention au budget annexe de la salle Emeraude (dépenses à prévoir sur le bâtiment) et de la participation à l'école privée dans le cadre du contrat d'association (augmentation des effectifs).

## • Les recettes de fonctionnement



Les **recettes de fonctionnement** (hors produits de cessions) progressent à un rythme plus lent que les années précédentes.

Ceci résulte de plusieurs facteurs :

- les **produits des services** (restauration scolaire, mise à disposition de personnel) **diminuent** notamment dû au transfert de l'agence postale ;
- la **fiscalité reste maîtrisée et adaptée au potentiel fiscal des foyers** avec une revalorisation des bases avec un indice IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) à 1,7% pour 2025 ;
- le maintien au même niveau du dispositif de solidarité en fonctionnement grâce au **pacte financier et fiscal de la communauté de communes** avec une garantie de maintien du niveau du FPIC sur la période 2023-2027 et le versement de la Dotation de Solidarité Communautaire ;
- une nouvelle **baisse** est attendue pour les **droits de mutation** en 2025 du fait de la crise immobilière ;
- des **dotations de l'État augmentent modérément**, avec la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui stagne, des dotations de péréquation en légère progression (DSR Cible). Il faudra cependant surveiller l'évolution de la commune dans le classement de la fraction Cible de la DSR (limite éligibilité à 10 000). En 2024, la commune se plaçait en 7 645<sup>ème</sup> position (+ 1 124 places par rapport à 2023).
- les **revenus des immeubles** sont attendus à un niveau supérieur à 2024. La prévision intègre les loyers des locaux actuellement loués (bureaux et logement ancienne poste, îlot du relais, logements au 122 rue de Gaulle).

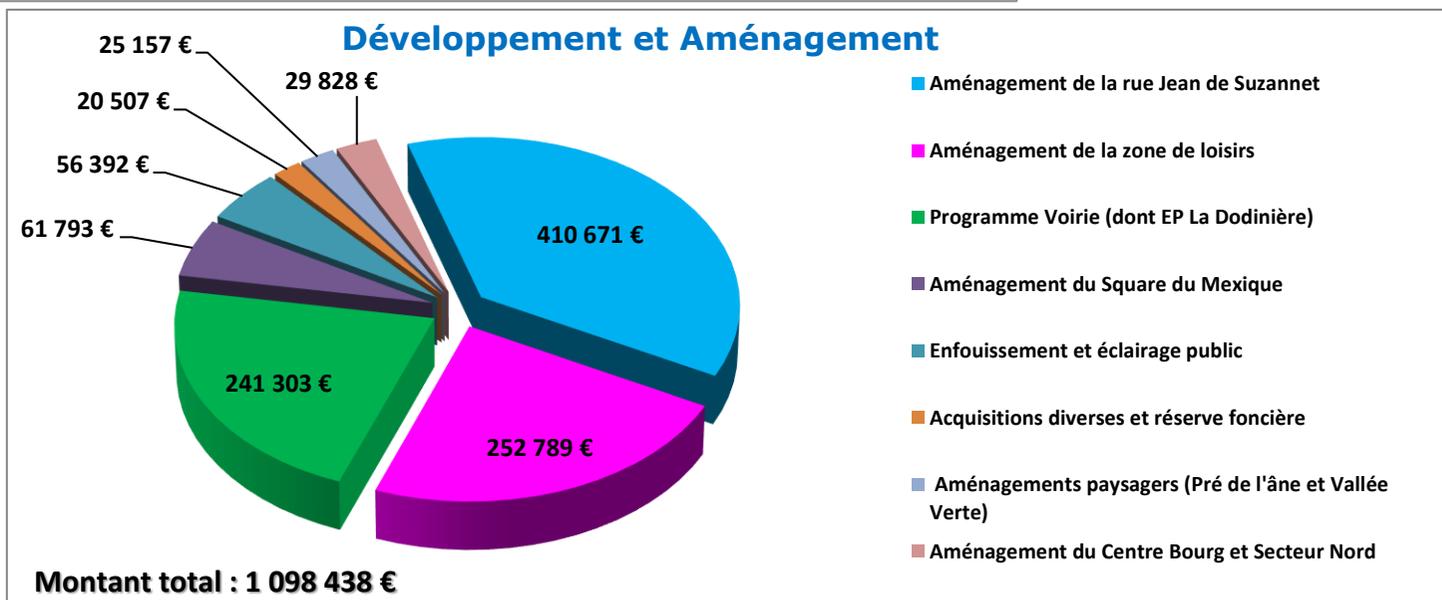
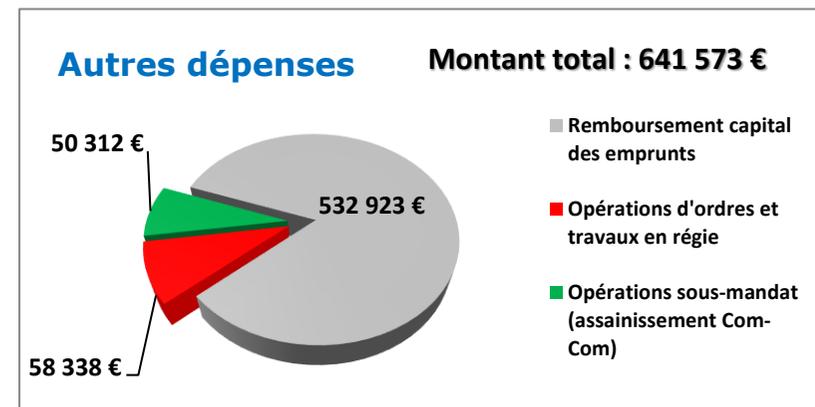
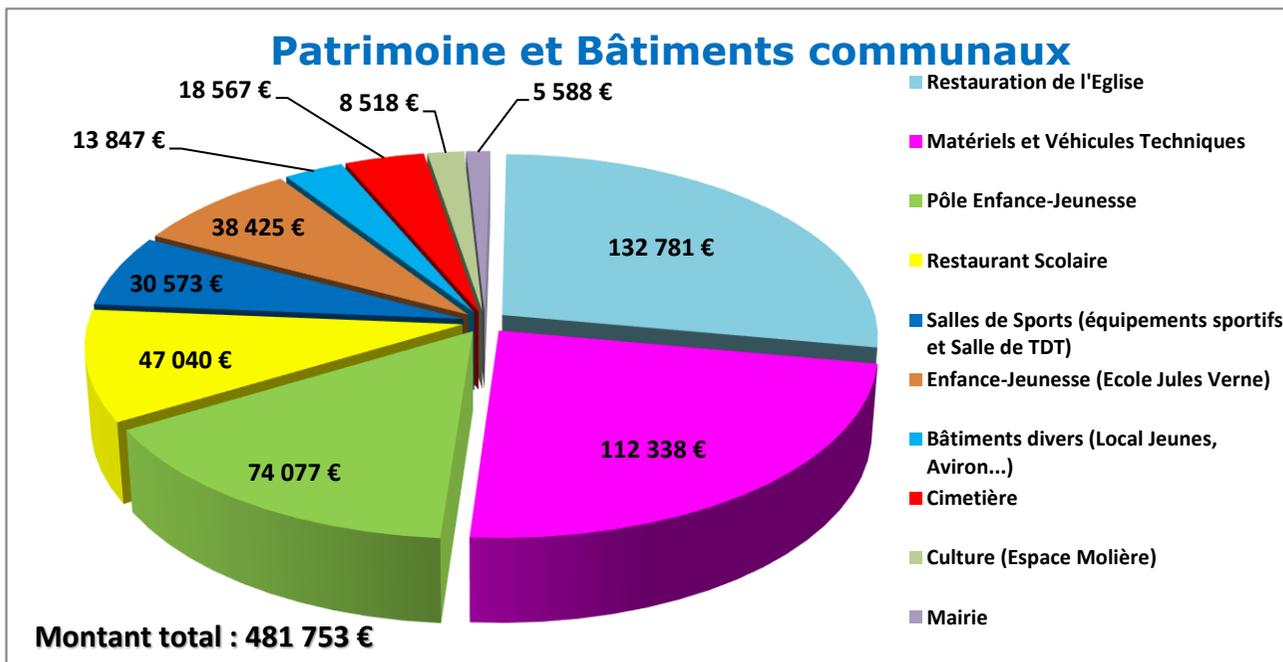
Des **recettes exceptionnelles** sont intégrées avec la prévision des remboursements d'assurance concernant les sinistres du Local Aviron et des Ateliers Techniques (220 K€).

## La section d'investissement

### Les dépenses d'investissement – CFU 2024

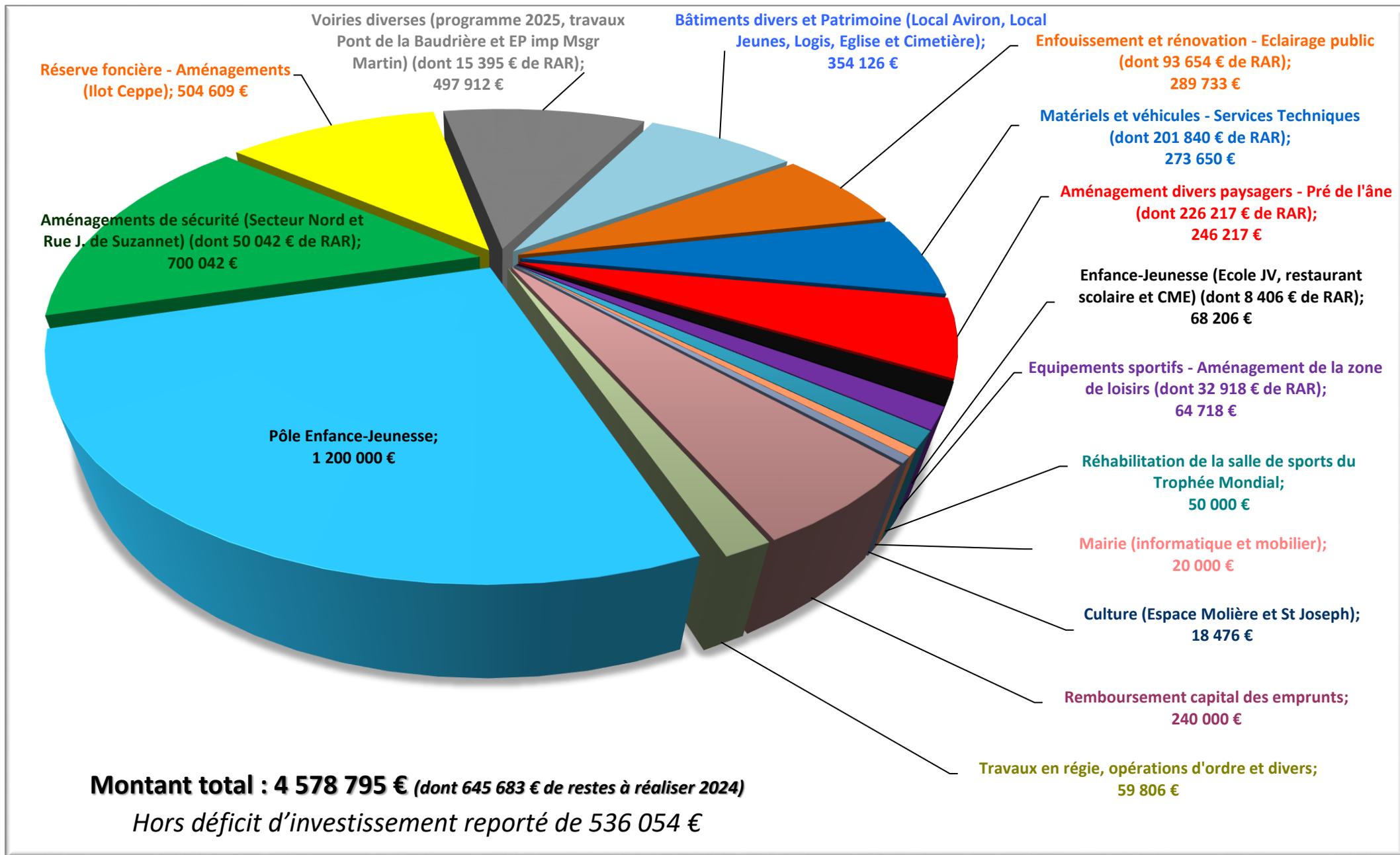
Hors remboursement des emprunts et opérations d'ordre, la commune a réalisé 1 630 503 € d'investissements en 2024.

Ces dépenses d'investissement sont détaillées par thématique :

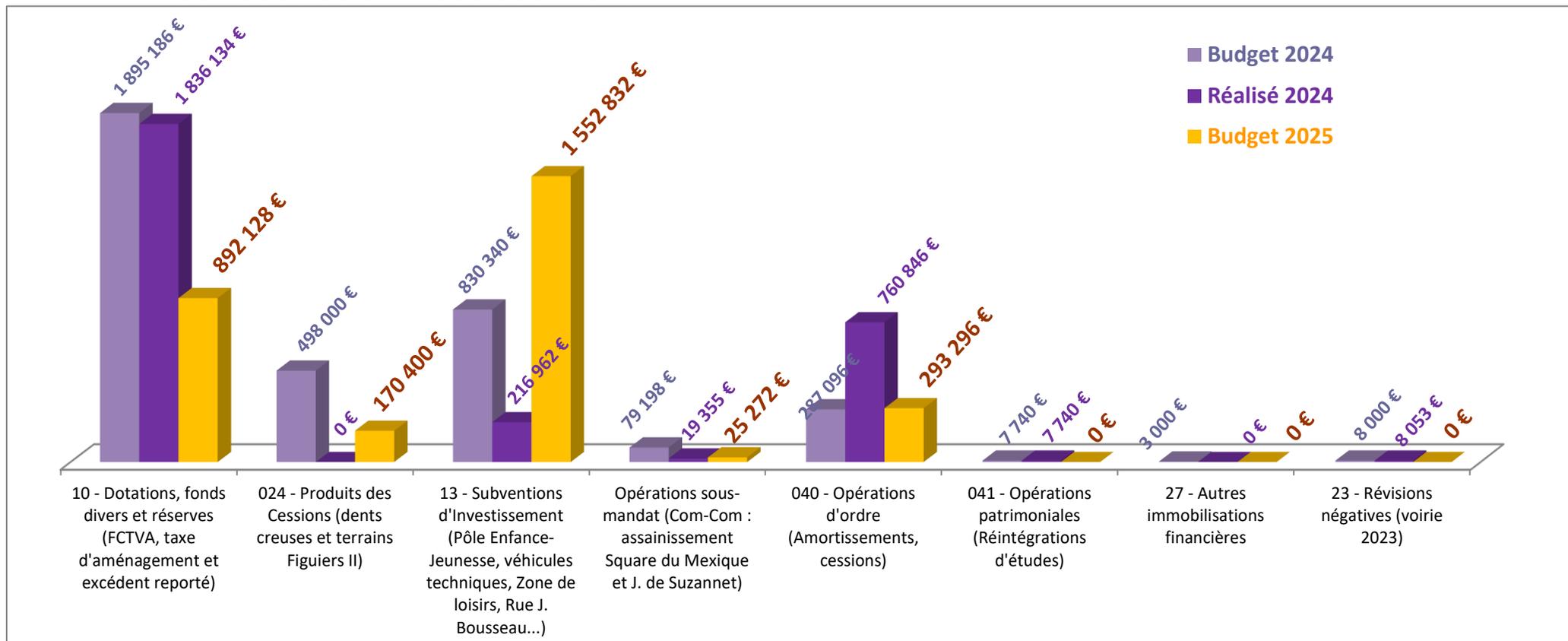


## • Le programme des investissements en 2025

Pour 2025, le programme d'investissement est principalement marqué par la construction du Pôle Enfance-Jeunesse, les travaux d'aménagement du Centre-Bourg secteur Nord, la réhabilitation du local de la Base Nautique ainsi que des travaux et acquisitions diverses.



## • Les recettes d'investissement



Les investissements sont financés principalement par l'**autofinancement** (612 128 €) et par diverses recettes d'investissement (*nouveaux engagements et reports de l'année précédente*) :

- le FCTVA et taxe d'aménagement pour près de 280 000 € ;
- le **produit des cessions** pour un montant de 174 400 € comprenant la vente du tracteur et la cession des terrains des dents creuses ;
- les **restes à réaliser** de l'exercice 2024 pour un montant de 569 609 € (*la subvention de la Région pour l'aménagement de la Place de l'Eglise et de la rue de Lattre, la subvention de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement de la zone de loisirs, le fonds de concours de la CCPSFLE pour les travaux de la rue J. de Suzannet, et des subventions diverses pour l'acquisition de véhicules électriques, de mobilier pour la classe mobile et les aménagements du Square du Mexique*).
- les **subventions pour la construction du Pôle Enfance-Jeunesse** pour un montant total de 899 400 € (DETR, CAF de la Vendée, MSA et Département de la Vendée) ;
- le **participation du Département de la Vendée** d'un montant de 99 496 € pour les travaux d'aménagement de la rue J. Bousseau ;
- la Dotation des Equipements Territoriaux (4 600 €) pour l'acquisition d'un camion-benne électrique.

L'équilibre budgétaire est assuré par le virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour un montant de 2 189 620 €.

## ■ Vue d'ensemble du budget primitif 2025

### FUNCTIONNEMENT

		Depenses de la Section de Fonctionnement	Recettes de la Section de Fonctionnement	
<b>FUNCTIONNEMENT</b>	<b>VOTE</b>	Crédits de Fonctionnement votés au Budget 2025	4 563 456,51 €	3 501 475,70 €
			+	+
	<b>REPORTS</b>	002 Résultat de Fonctionnement reporté		1 061 980,81 €
			=	=
		<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 563 456,51 €</b>	<b>4 563 456,51 €</b>

		Depenses de la Section d'Investissement	Recettes de la Section d'Investissement	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>VOTE</b>	Crédits d'Investissement votés au Budget 2025	3 941 812,11 €	4 553 939,94 €
			+	+
	<b>REPORTS</b>	Restes à Réaliser de l'exercice 2024	645 683,02 €	569 608,74 €
		001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	536 053,55 €	
			=	=
		<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 123 548,68 €</b>	<b>5 123 548,68 €</b>
		<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>9 687 005,19 €</b>	<b>9 687 005,19 €</b>

## II. Budgets annexes

### ▪ Le budget annexe « Locations Diverses »

Dépenses de Fonctionnement	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025	Recettes de Fonctionnement	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
011 - Charges à caractère général ( <i>Eau, Electricité, Fournitures, Entretien, Divers, Redevance incitative</i> )	24 845,00 €	22 808,13 €	28 705,00 €	74 - Subvention Commune	20 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €
66 - Charges financières	4 576,58 €	3 828,31 €	3 070,98 €	75 - Revenus des immeubles (locations de la salle)	22 683,52 €	19 986,50 €	23 971,88 €
67 - Charges spécifiques ( <i>remboursement</i> )	100,00 €	69,80 €	- €	77 - Produits spécifiques	- €	113,44 €	- €
042 - Dotations aux amortissements	3 588,20 €	3 548,35 €	1 885,17 €	002 - Excédent de fonctionnement antérieur reporté	1 363,06 €		239,10 €
021 - Virement Section d'investissement	10 936,80 €		15 549,83 €				
<b>TOTAL</b>	<b>44 046,58 €</b>	<b>30 254,59 €</b>	<b>49 210,98 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>44 046,58 €</b>	<b>40 099,94 €</b>	<b>49 210,98 €</b>

Dépenses d'Investissement	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025	Recettes d'Investissement	Budget 2024	CFU 2024	Budget 2025
21 - Immobilisations corporelles ( <i>équipements des cuisines</i> )	1 190,00 €	1 184,34 €	4 100,00 €	023 - Virement section de fonctionnement	10 936,80 €		15 549,83 €
16 - Remboursement du capital	13 335,00 €	13 333,32 €	13 335,00 €	10 - Excédent de fonctionnement	9 975,13 €	9 975,13 €	10 969,31 €
001 - Déficit d'investissement reporté	9 975,13 €		10 969,31 €	040 - Dotations aux amortissements	3 588,20 €	3 548,35 €	1 885,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 500,13 €</b>	<b>14 517,66 €</b>	<b>28 404,31 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 500,13 €</b>	<b>13 523,48 €</b>	<b>28 404,31 €</b>

**Les charges de fonctionnement** de la salle Emeraude **sont en hausse par rapport à 2024**. Cette hausse significative en 2025 est principalement due à la **hausse des dépenses d'entretien de la salle** (chauffage sanitaires, sono et store-banne) et à **la poursuite de l'augmentation des prix de fourniture d'électricité et de gaz** pour les bâtiments communaux.

La subvention du budget général **sera donc augmentée** (+5 000 €) pour pallier ces frais de réparations et pour financer le remboursement de l'emprunt.

**La prévision des revenus de locations de la salle** est simulée à un niveau équivalent à celui de 2024.

En investissement, le renouvellement du lave-vaisselle est prévu pour 4 100 € HT.

## ▪ Le budget annexe « Lotissement Les Figuiers »

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Budget Primitif 2024</b>	<b>1 547 959,57 €</b>	<b>1 547 959,57 €</b>	<b>2 350 000 €</b>	<b>2 350 000 €</b>
<b>Réalisé 2024</b>	<b>853 888,04 €</b>	<b>810 585,19 €</b>	<b>1 741 035,19 €</b>	<b>461 543,55 €</b>
<b>Budget Primitif 2025</b>	<b>1 312 766,36 €</b>	<b>1 312 766,36 €</b>	<b>800 000 €</b>	<b>800 000 €</b>

Le budget annexe « Lotissement les Figuiers » intègre pour cette année 2025 :

- Le solde des travaux d'aménagement du lotissement de la 1<sup>ère</sup> tranche ;
- Les travaux d'aménagement et d'extension des réseaux et branchements (Sydev, Télécom) de la 2<sup>ème</sup> tranche pour 490 000 €;
- Les missions de maîtrise d'œuvre ;
- La prévision des ventes de terrains de la 2<sup>ème</sup> tranche pour un montant prévisionnel de 500 000 € ;